



ARCENS - INFOS

Janvier 2018

Le 5 Janvier : Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal présentent leurs vœux pour la nouvelle année à la population. Comme le veut la tradition le 1^{er} magistrat dresse un bilan des réalisations 2017 et dévoile les futurs projets pour l'année à venir.

L'opération principale sera l'aménagement de la traversée du village par la RD237. Elle se déroulera sur deux ans:

- en 2018, sera réalisé l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, et la pose de l'éclairage public.

- en 2019 réfection de chaussée avec des aménagements piétonniers.

Également, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) va être finalisé, et des travaux d'entretien des voiries communales seront réalisés.

Avant de boire le verre de l'amitié, Monsieur le Maire a remercié les bénévoles de toutes les associations qui œuvrent pour l'harmonie et le bien être de la commune.



Le 11 Janvier : Le Club des Bons Vivants a fêté gaiement « L'Épiphanie ». Les adhérents présents ont dégusté avec gourmandise les bonnes galettes préparées par le chocolatier du village, Dominique RIOU. Tous les convives ont eu une pensée pour les absents malades.



Février

Le 2 Février : Le doyen du canton, Louis REYNAUD, né le 2 février 1913 à Arcens, a soufflé ses bougies d'anniversaire. « **On n'a pas tous les jours 105 ans** », c'est avec cette belle chanson que le personnel et les résidents de la maison de retraite, La Cerreno, lui ont rendu hommage. Louis, était heureux d'être entouré par sa famille, ses amis et les anciens combattants. Monsieur le Maire avec des élus du Conseil Municipal ainsi que des habitants du village d'Arcens étaient également à ses cotés pour lui souhaiter un bon anniversaire.



Le 15 Février : Les membres du Club des Bons Vivants, toujours au top de leur bonne humeur, se sont réunis pour déguster le traditionnel repas de printemps au Chalet des Cévennes. Vingt quatre adhérents ont pris part, avec plaisir, à ce premier « gueuleton » de 2018. Les chansons ont rythmé l'après midi festive.



Mars ;

Le 9 mars : L'association ARCADE a proposé un diaporama sur le Mali « au pays des DOGONS » présenté par Monsieur Jean ALLIGIER, qui fait partie du Club Alpin Français. Ce marcheur infatigable, nous a fait partager sa randonnée africaine par une captivante projection et il a répondu aux nombreuses questions de l'assistance.



Le 18 mars : Le Club des Bons Vivants a organisé un après midi dansant animé par le DJ Franck et les chanteurs Laetitia et Mika. Les années 80 étaient à l'honneur. Le président a poussé la chansonnette.



Le 25 mars : Les associations Arcade d'Arcens et la Fourcata de Saint Andéol de Fourchades ont organisé un après midi autour du « patois » pour le parler et le faire vivre. Les participants ont apprécié les histoires et les chansons de cette langue occitane.



Le 29 mars : Les enfants de l'École ont célébré Carnaval, sous les déguisements de princesses, coccinelles, policiers et autres. Ils ont fait un tour de village en chansons, sans oublier de s'arrêter au Club des Bons Vivants pour le plus grand plaisir de nos aînés.



Le 30 mars : A l'occasion de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes, et suite à la démission de la Présidente, un nouveau bureau a été élu :

Président : M. Alain CHAUVY
Vice président : M. Philippe BLESCHET
Secrétaire : Mme. Martine PAGNAULT
Trésorier : M. Michel FABRE.



Photo de JC Ribeyre

Divers ; Malgré les températures très basses de cet hiver les Agents Techniques de la Commune ont réalisé un bon nombre de travaux en extérieur (réfection des marches allant au site de baignade, consolidation et rejointement du mur du cimetière, accès pour personnes à mobilité réduite à l'Église.....).



État Civil :

Naissances :

Le 9 Janvier : est né Soan Foulier pour la plus grande joie de sa sœur Célia et de ses parents Philippe Foulier et Nathalie Chanut. Félicitations à cette charmante famille.

Décès :

Le 21 janvier: Est décédé Monsieur Chaussinand Adrien (dit Louis) à l'âge de 87 ans. Il avait été conseiller municipal de 1977 à 1995, sous les mandatures de Monsieur Henri Arnaud, et il s'est toujours investi dans la vie du village.

Le 24 mars : Décès de Monsieur Lévêque Marcel à l'âge de 92 ans. Il a été pendant toute sa carrière le boucher du village jusqu'à sa retraite.

Le 29 mars : Décès de notre doyen, Monsieur Reynaud Louis à l'âge de 105 ans 1 mois et 27 jours.

Sincères condoléances aux familles.

POUR INFORMATION :

ASSOCIATION MÉDICALE DES BOUTIERES

MODIFICATION DE LA PERMANENCE DES SOINS

SUR LE SECTEUR LE CHEYLARD/ SAINT- MARTIN- DE- VALAMAS

A PARTIR DU MARDI 3 AVRIL 2018 POUR JOINDRE LE MÉDECIN DE GARDE DU SECTEUR, DES 20H, IL VOUS FAUDRA COMPOSER LE 15.

LE 15 PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR LES URGENCES ET LES CONSEILS MÉDICAUX.

**LE 06.61.267.267 SERA OPÉRATIONNEL
UNIQUEMENT LE WEEK-END DE 8H A 20H**

(POUR JOINDRE DIRECTEMENT LE MÉDECIN DE GARDE DU SECTEUR)

POUR INFORMATION :

LA MISE EN PLACE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRES OU AÉRIENS (5m3) POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ACCOMPAGNES DE CONTENEURS AÉRIENS POUR LE TRI SÉLECTIF (4m3)

La gestion des déchets étant devenue une priorité, un enjeu environnemental pour les années à venir, le Comité Syndical du SICTOMSED a décidé de modifier son mode de pré-collecte et collecte des déchets ménagers par la mise en place de conteneurs semi-enterrés ou aériens (5m3) accompagnés de conteneurs aériens pour le tri sélectif (4m3) à compter du **01 janvier 2019**. Chaque point sera composé d'un conteneur d'ordures ménagères résiduelles et de trois conteneurs pour le tri sélectif (verre, corps plats et corps creux).

. Le tri devient un geste citoyen, le projet va dans ce sens avec une réduction prévisible de 15 à 20% des ordures ménagères résiduelles. IL est dans la ligne des grenelles de l'environnement et correspond aux objectifs définis par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ce type de modèle a déjà été adopté par de nombreuses collectivités. L'investissement, par son coût maîtrise, n'entraînera pas de hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Après étude du concept, les pouvoirs publics ont octroyé des subventions :

- ❖ Le ministère de l'environnement (grâce au TEPCV initié par la Communauté de Communes VAL EYRIEUX) : 440 000.00 €
- ❖ La Préfecture de l'Ardèche (DETR) : 282 600.00 €

Cette opération nécessite un investissement important, mais va permettre au SICTOMSED :

- ❖ De maîtriser ses coûts pour les années à venir, en limitant la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères grâce à la diminution du tonnage des ordures ménagères résiduelles. A savoir, coût des déchets : 401.58 €/tonne pour les ordures ménagères, 67.64 €/tonne pour le tri sélectif et 100.94 €/tonne pour la déchetterie,

Evolution des coûts en €/Tonne des OMR et du tri sélectif entre 2005 et 2016		
	Les ordures ménagères résiduelles	Le tri sélectif
2005	216.61 €	165.64 €
2016	401.58 €	67.64 €

En 12 ans, le coût des ordures ménagères résiduelles a augmenté de 85.39 % alors que le coût du tri sélectif a baissé de 59.16 %

- ❖ D'améliorer les conditions de travail des employés et la sécurité,
- ❖ D'atteindre les objectifs fixés par les grenelles de l'environnement et la loi de transition énergétique pour la croissance verte,
- ❖ D'améliorer son bilan carbone.